

L'honorable M. McMULLEN propose l'ajournement du débat jusqu'à mardi prochain.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Pourquoi ajournez-vous la discussion de cette question? La motion est restée longtemps inscrite dans le cahier des avis et nous devrions en disposer de quelque manière.

L'honorable M. McMULLEN: Elle n'a été présentée qu'aujourd'hui, et je désire étudier la question avant de la discuter. J'ai attendu pour voir si quelque membre du Sénat continuerait la discussion; mais comme personne n'a pris la parole, j'ai proposé l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

LE JUGE DE LA COUR DE L'ECHIQUIER.

INTERPELLATION.

L'honorable M. COMEAU (en l'absence de l'honorable M. Choquette) demande :

L'honorable M. Cassels, récemment nommé juge de la cour d'Echiquier du Canada, parle-t-il français et connaît-il le droit civil de la province de Québec?

2. Si non, le gouvernement se propose-t-il de nommer un second juge de la dite cour qui sait l'anglais et connaît le droit civil de la province de Québec afin que les citoyens canadiens français soient mis sur le même pied que les citoyens canadiens-anglais devant tous les tribunaux du pays, tel que prescrit par la constitution?

L'honorable M. SCOTT: M. Cassels, je crois, est né dans la ville de Québec, et nul doute que dans sa jeunesse, il parlait couramment le français. Durant plusieurs années, il a vécu à Toronto, et il est probable qu'il ne sait pas aussi bien le français qu'il le savait autrefois. J'ai remarqué qu'en réponse à l'adresse que lui a présenté le barreau de Montréal, il a exprimé l'espérance qu'à la prochaine fois qu'il parlera à ses membres, il leur parlera dans leur langue. Ceux-ci ont paru satisfaits de cela et n'ont pas critiqué la manière dont il a parlé de ses connaissances de la langue française. J'ignore s'il connaît le droit civil de la province de Québec, mais il est un homme de talents, et je n'ai aucun doute qu'il apprendra bien vite ce droit civil. Il n'est pas question de nommer un autre juge.

EDITION FRANÇAISE DU RAPPORT DE LA FERME EXPERIMENTALE.

INTERPELLATION.

L'honorable M. COMEAU (en l'absence de l'honorable M. Choquette) demande :

1. Le gouvernement sait-il que le rapport des fermes expérimentales pour 1906 n'est pas encore publié en français? Si oui, quels moyens se propose-t-il de prendre pour hâter cette publication et prévenir semblable retard à l'avenir?

L'honorable M. SCOTT: J'ai sous la main un exemplaire français du rapport de la ferme expérimentale qui a été publié durant l'été de 1907. Il a été fait jusqu'à l'année 1906. Le dernier rapport du département n'a été présenté qu'à cette session-ci de la Chambre des communes. Il a été traduit et il est maintenant entre les mains de l'imprimeur.

SOUSSIONS POUR LA FOURNITURE DE LA FERRONNERIE DE L'INTERCOLONIAL.

INTERPELLATION.

L'honorable M. BOLDUC (en l'absence de l'honorable M. Landry) demande :

Le gouvernement, pendant la dernière année fiscale, a-t-il demandé des soumissions pour la fourniture de toute la ferronnerie qu'il a achetée pour l'usage de l'Intercolonial, de Lévis à Sainte-Flavie?

Qui a soumissionné?

Qui a obtenu le contrat et pour quel prix?

Si des soumissions n'ont pas été demandées, qui a fourni au gouvernement les articles de ferronneries qui ont été achetés pour l'Intercolonial, de Lévis à Sainte-Flavie?

L'honorable M. SCOTT: Voici les réponses aux questions de l'honorable sénateur:

1. La seule ferronnerie commandée par le département durant l'exercice financier 1907-08 entre les endroits mentionnés, était destinée à un petit pont à Trois-Saumons. Des soumissions avaient été demandées pour cet ouvrage.

2. La Dominion Bridge Company, Montréal, Québec.

3. La Dominion Bridge Company, Montréal, Québec.

BROSSES POUR LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

INTERPELLATION.

L'honorable M. BOLDUC (en l'absence de l'honorable M. Landry) demande :

Qui a fourni au gouvernement les brosses qui ont été achetées pour l'usage de l'Intercolonial?